

## **En réponse aux attaques de Georges Fenech (député candidat UMP du Rhône) sur de soi-disant liens entre la France en Action et des sectes**

**De Patrick Le Berre,**

**Délégué départemental Indre et Loire de la France en Action, candidat sur la 4<sup>ème</sup> circonscription, spécialisé dans l'accompagnement des apostats victimes de dérives sectaires, et membre d'un groupe national composé d'avocats (spécialisés dans le domaine des discriminations de toute nature), d'ethnologues, d'historiens et de sociologues des religions de notoriété mondiale, étudiant le phénomène dit « sectaire ».**

La France en Action, c'est un mouvement politique nouveau qui a pour principal objet **un projet de société centré sur le bien être durable de tous.**

Un candidat aux législatives a le droit de critiquer un mouvement politique à partir du moment où les propos tenus sur la place publique ne sont pas diffamatoires.

Cela fait partie du jeu électoral dans les limites de la décence et du respect de ses adversaires.

Mais ici les propos du candidat Georges Fenech sont diffamatoires. Ils sont une atteinte fondamentale à la démocratie, et arrivent comme par hasard 48 heures avant la fin de la campagne législative, empêchant ainsi tout droit de réponse argumenté.

D'où Georges Fenech tiendrait-il ses soi-disant informations ? Rappelons qu'il est aussi responsable de la commission anti-sectes de l'Assemblée Nationale, et coordinateur de la Mission de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires (MIVILUDES) directement sous l'autorité du Premier Ministre, une mission amplement critiquée depuis des années.

En effet, la MIVILUDES a déjà fait preuve de son incompétence et de sa dangerosité dans les rapports affligeants et les lois qu'elle a suscitées : une loi About Picard du 12 juin 2001 sur « le délit d'abus frauduleux de l'état de faiblesse », jugée liberticide par tous nos voisins européens participant au Conseil de l'Europe, et plusieurs autres articles de loi français dans la même situation comme la loi du 18 décembre 1999 sur le renforcement du contrôle de l'obligation scolaire.

Comment ne pas penser à une manœuvre politique savamment orchestrée, quand on voit un simple député lister des noms de gens et leur soi-disant appartenance à des mouvements spirituels ou des écoles thérapeutiques ?

Regardons tout de suite à qui profite le crime. La France en Action, qui n'a que des candidats au casier judiciaire vierge, contrairement à l'UMP, propose d'instaurer un certain nombre de mesures qui vont à l'encontre de tous les rapports émis par la MIVILUDES ;

► La France en Action respectera la Charte des Droits fondamentaux de l'Union Européenne qui reconnaît « les droits, libertés et principes suivants : dignité, liberté, solidarité, citoyenneté, justice, y compris les droits des personnes appartenant à des minorités (Art II, 70-1) ».

► La France en Action mettra fin à toute discrimination quelle qu'elle soit, ethnique, raciale, thérapeutique, religieuse et spirituelle ... en renforçant les moyens de la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations), et en faisant naître un vrai débat sur ce sujet.

► La France en Action favorisera la liberté vaccinale, la liberté thérapeutique, les choix éducatifs, les choix en matière de formation, avec le souci de créer des filières diplomantes de haut niveau.

Compte tenu de l'ensemble de ce contexte, La France en Action poursuivra en justice Mr Georges Fenech pour diffamation avec une demande de 10 millions d'euros de dommages et intérêts, et attaquera aussi tout média qui ne permettrait pas le libre exercice du droit de réponse.

[http://www.lafranceenaction.com/legislatives/affaire\\_fenech/affaire\\_georges\\_fenech.htm](http://www.lafranceenaction.com/legislatives/affaire_fenech/affaire_georges_fenech.htm)